

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/12/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/12/2021

Délibération n° D-2021-406

Budget Primitif - Budget Energies Renouvelables - Année 2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Valérie BELY-VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

Excusés :

Madame Noélie FERREIRA.

Direction des Finances

**Budget Primitif - Budget Energies Renouvelables -
Année 2022**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 06 décembre 2021 ;

Par délibération du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2022 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2022 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M°4).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

20
22

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

- **Ce budget découle de l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments municipaux**, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante. Les bâtiments municipaux sont les suivants : les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et le CTM de la Chamoiserie.
- **S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial :**
 - Le projet de BP 2022 a fait l'objet d'un avis du conseil d'exploitation (06/12/2021) comme le prévoit la réglementation ;
 - un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.

Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement est désormais achevé.
- **Une étude du potentiel photovoltaïque des équipements municipaux rédigée par le CRER (centre régional des énergies renouvelables) alimente à ce jour la réflexion de la collectivité sur la programmation pluriannuelle de ces investissements.**
- **Par ailleurs le choix d'une stratégie d'autoconsommation pour les prochaines installations est à l'étude.** L'installation prévue sur le site des vestiaires Pissardant et des groupes scolaires G. Sand, E. Pérochon et Pasteur 2 devraient notamment s'inscrire dans ces nouvelles modalités d'autoconsommation et de gestion.

En K€		BP 2021	BP 2022	Ecart BP 2022 / BP 2020 (en k€)
A	Recettes réelles d'exploitation (RRE) <i>Ventes de produits, prestations de services</i>	35,00 <i>35,00</i>	35,00 <i>35,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
B	Dépenses réelles d'exploitation (DRE) <i>Charges à caractère général</i> <i>Impôt sur les sociétés</i>	9,50 <i>7,50</i> <i>2,00</i>	5,30 <i>3,30</i> <i>2,00</i>	-4,20 <i>-4,20</i> <i>0,00</i>
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	25,50	29,70	4,20
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00
E = C + D	CAF Brute	25,50	29,70	4,20
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00
G = E - F	Autofinancement net	25,50	29,70	4,20
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00
I = G + H	Financement disponible pour l'investissement	25,50	29,70	4,20
J	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	150,00	29,70	-120,30
K	Recettes réelles d'investissement (RRI) <i>Autres Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i> <i>Autres</i>	124,50 <i>124,50</i> <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i> <i>0,00</i>	-124,50 <i>-124,50</i> <i>0,00</i>
L = K - J	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-25,50	-29,70	-4,20
I	Financement disponible pour l'investissement	25,50	29,70	4,20
M = -L-I	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00

La section d'exploitation :**Les recettes d'exploitation : 35 K€, identiques de BP à BP**

Elles sont constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques.

SITES	Recettes 2022 en €	mise en service	Retour sur investissement
GS Jean Zay	7 500 €	sept.-13	6 ans
GS Pasteur	12 000 €	déc.-13	5 ans
GS Jean Jaurès	10 500 €	déc.-13	6 ans
CTM de la Chamoiserie	5 000 €	sept.-17	8 ans
TOTAL	35 000 €		

Les dépenses d'exploitation : 5,3 K€, - 4,2 K€ de BP à BP

Elles sont composées des charges à caractère général permettant de faire face à diverses dépenses (redevance d'accès au réseaux EDF, maintenance des panneaux photovoltaïques, suivi et évaluation de l'exploitation des installations). Leur programmation est constante. La baisse de programmation s'explique uniquement par la non reconduction de l'inscription d'une dépense d'équilibre .

Le paiement de l'impôt sur les sociétés (IS) est une autre composante des dépenses d'exploitation.

L'autofinancement de la section d'exploitation : 29,7 K€

Cet autofinancement dégagé pourrait permettre de financer un projet d'une éventuelle installation qui pourrait être complété par une demande d'avance remboursable du budget principal.

La section d'investissement :

Aucune nouvelle installation n'est prévue en 2022 dans le cadre d'une activité de revente d'énergie. Des projets d'installation de panneaux, destinés à l'autoconsommation, sont envisagés sur les sites suivants :

SITES	mise en service prévisionnelle
Vestiaires Pissardant	2022
GS G Sand	2022/2023
GS Pasteur 2	2022/2023
GS Pérochon	2022/2023

Les modalités de gestion comptable et budgétaire sont à l'étude au regard de la réglementation applicable.